Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901987-20260605-2026_5_02-DE

MAIRIE

DE

PLOUIDER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUIDER
N° 2026-5-02

Séance du 5 juin 2026

Date de convocation : 28 mai 2026

Membres en exercice :	**19**
Présents :	**16**
Procuration :	**3**
Votants :	**19**

L'an deux mil vingt six, le vingt huit mai, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le cinq juin 2026.

L'an deux mil vingt six, le cinq juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire – Mmes LAGADEC Marylène - CORLOSQUET Karine - M. MAZE David, M. MERCIER Tristan, M. LE JEUNE Clément, adjoints - M. SIMON Bernard – Mme BERNARD Nicole – Mme DESNOS Annie – Mme GRIJOL Guénaëlle – M. INISAN Pierre-Yves – Mme LE BORGNE Nathalie – M. MOTREFF Pierre-Yves – M. RIOU Hubert – Mme ROZEC Véronique

Etaient absents : Mme Dorothéa VOGT a donné pouvoir à Mme Gaëlle MARY – M. Pierre BOSSARD a donné pouvoir à Mme Karine CORLOSQUET – M. Patrick HENRY a donné pouvoir à Mme Guénaëlle GRIJOL

Secrétaire de séance : M. Clément LE JEUNE

REPRISE D'UNE LICENCE 4

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L.3331-1 et suivants relatifs aux débits de boissons,

Vu la nécessité de maintenir et développer l'activité économique et sociale au sein du centre-bourg,

Considérant que la commune souhaite acquérir une licence IV afin de permettre l'exploitation d'un débit de boissons de 4e catégorie sur son territoire,

Considérant que cette acquisition permettra de soutenir l'attractivité commerciale et touristique de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **Décide** l'acquisition d'une licence IV auprès de M. et Mme LABBE, pour un montant de 20 000 € TTC.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901987-20260605-2026_5_02-DE

2. **Autorise** M. le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

3. **Précise** que la commune ayant perçu un peu plus de dotation qu'inscrite au budget, a dépense correspondante sera inscrite au budget communal, chapitre 20 article 2051 opération 10001.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

MAIRIE de PLOUIDER
29 (Finistère)